

« Le rapport sur les Bénédictines de Montmartre est une étape essentielle, mais que d'angles morts ! »



Roseline de Romanet
et d'anciennes soeurs bénédictines (1)

Publié le 28 janvier 2026 à 17h42 Lecture : 5 min

Article réservé à nos abonnés.



La commission présidée par Hervé Giaume a montré que 1489 abus ont été initiés au sein des Bénédictines du Sacré-Cœur de Montmartre par mère Marie-Agnès. / Charles Platiau / Reuters

Fin de vie : le Sénat sur l'aide à mourir, l'Assemblée nationale...

Portugal : la tempête au moins quatre morts, nombreux dégâts

Gaza : funérailles du otage ; le Hamas prépare le transfert complet de la gouvernance

Exclusion d'une spr transgenre : la justice Fédération française d'athlétisme

À la frontière entre Thaïlande et le Cameroun « on ne sait jamais si le feu va tenir »

Publi

Alors qu'un rapport révèle l'ampleur des abus au sein des Bénédictines du Sacré-Cœur de Montmartre, d'importants points sombres demeurent, relèvent d'anciennes sœurs : non-analyse des années récentes, oubli des alertes, persistance d'abus. Autant de silences qui mettent en doute la capacité de l'Institut à se relever.

Offrir l'article

Dénoncée auprès des autorités ecclésiales de Rome, en 2004, puis de Paris, en 2006, la dérive sectaire au sein des Bénédictines du Sacré-Cœur de Montmartre (BSCM) vient d'être [rendue publique par la commission placée sous la présidence d'Hervé Giaume](#). Ce rapport décisif, qui met en lumière les emprises et les abus du passé, est une étape essentielle.

Nous saluons ce travail et soulignons le rôle initiateur des sœurs sorties de l'Institut ainsi que le courage de l'actuelle prieure générale, sœur Marie-Élie, pour mettre en place une telle commission afin d'analyser l'ensemble des dérives et d'envisager une juste réparation.

①
Newsletter | Tous les samedis

À vif

L'espace du dialogue libre et respectueux.

Je souhaite bénéficier des informations et des offres ponctuelles de La Croix

Près de 1 500 abus

Mille quatre cent quatre-vingt-neuf abus ont été mis au grand jour, initiés par mère Marie-Agnès, prieure générale ayant exercé cinq mandats de 1969 à 1998 et présente parmi les sœurs jusqu'en 2013 : « abus d'autorité », « emprises », « maltraitances physiques et psychologiques », « abus spirituels », « viol de l'intime », « non-respect des Constitutions », « détournements financiers », « culte de la personnalité »...

À lire aussi

[Les Bénédictines du Sacré-Cœur de Montmartre, 40 ans d'abus spirituels et d'emprise psychologique](#)

Quelques exemples sont parlants : « recrutement sans véritable discernement », « espionnage », « écoute des parloirs et des confessions », « délation », « soins insuffisants », « médication forcée », « gavage », « surcharge de travail », « infantilisation », « culpabilisation », « humiliation », « peur », « angoisse », « rupture avec les familles », « harcèlement », « viol psychique et spirituel », « tentatives de suicide »... Un véritable enfer.

Nous regrettons un certain nombre de points de méthodologie dans le travail de la commission, qui constituent autant d'angles morts du rapport. Tout d'abord, la question de la composition de la commission : elle n'a compté aucun psychiatre, aucune personne extérieure à l'Église et aucun religieux, qui aurait pu apporter un regard et une analyse bien plus complets sur la réalité de la vie religieuse.

À lire aussi

[Bénédictines du Sacré-Cœur de Montmartre : « Ce rapport est une occasion dont l'Église doit se saisir »](#)

Ensuite, « *le choix délibéré* » de la commission, de « *se limiter aux archives liées à la direction de la congrégation et à l'activité de la prieure générale concernée* », dont une partie a « *été détruite par les gouvernances précédentes* », pose problème. Les archives du diocèse, qui auraient pu être éclairantes, n'ont pas été consultées.

La mise à l'écart des sœurs sorties

Et alors que toutes les sœurs actuelles de l'Institut ont été interrogées, nous regrettons que seulement 37 % des sœurs sorties ne l'aient été. D'autant que la commission leur demande de ne pas « *se préoccuper de la poursuite du retour à la normale de la vie de la congrégation* »... Il est trop facile de souligner, dans un premier temps, l'action déterminante des sœurs sorties pour ensuite les exclure. De quel droit ? Leur parole dérange ? Les museler, c'est faire perdurer un mécanisme d'emprise et de discrimination.

Enfin, malgré la volonté de la commission de relire l'histoire de l'Institut jusqu'en 2025, nous déplorons l'absence d'analyse des abus entre 2012 et 2025. « *L'exploitation croisée des questionnaires et des verbatims a permis de déterminer si les sœurs ont été victimes de diverses formes d'abus au cours de la période allant de 1969 à 2012* », reconnaît le rapport.

À lire aussi

[Mère Marie-Élie Hancock : « Si cette souffrance peut servir à quelque chose, cela sera réconfortant »](#)

Pourtant, la période entre 2012 et 2025, treize ans, a vu la sortie d'une quarantaine de sœurs, soit peu ou prou le même nombre qu'entre 1976 et 2012, en trente-six ans. Il y a donc eu trois fois plus de sorties chaque année sur la période récente. Quelles en sont les raisons ? Rien n'est dit sur le sujet. Il s'agit d'un trou béant.

D'autant que les abus répertoriés pour 1969-2012, nombreux à être pénalement réprimables, sont susceptibles d'être prescrits. Pour la période 2012-2025, quid de la prescription ? Que propose la commission ?

« Le rapport sous-estime très largement les connivences. »

Nous pointons également les limites du rapport. Tout d'abord, il sous-estime très

largement les connivences. Car une telle emprise n'a pu se mettre en place et perdurer sans le soutien et la complicité de l'Église. Citons pour exemple les soutiens indéfectibles accordés à Mère Marie-Agnès par le cardinal Lustiger et son entourage, les silences volontaires de Mgr Vingt-Trois, pourtant alerté depuis 2006, et de Mgr Gueneley, commissaire apostolique, qui ont su tant de choses...

Pourquoi un tel silence sur 2004, année de la première alerte adressée à Rome par Roseline de Romanet, où l'essentiel était déjà dit, et à l'origine de toutes les étapes qui ont suivi ? Ces omissions et bien d'autres constituent des silences qui s'ajoutent aux silences qui ont couvert tant d'abus.

À lire aussi

[Abus dans l'Église : comment la vie consacrée cherche à lutter contre les dérives](#)



Les langues n'ont commencé à se délier véritablement qu'à partir de 2023. Pourquoi si tard ? Si les abus avaient été entendus dès 2004, puis rapidement officialisés et diffusés, nous n'en serions pas là aujourd'hui et un certain nombre d'actions en justice auraient pu être engagées à temps.

Nous prenons acte, suite à ce rapport, des communiqués des diocèses de Paris puis de Versailles, assumant une part de leurs responsabilités. Quid de la suite ? Pour le moment, nous n'avons pas de réaction de Rome. Nous attendons à présent des responsables ecclésiastiques un suivi rigoureux de la situation et de la vie de l'Institut. Ce n'est pas du ressort de la commission de s'en charger dans les prochaines années. Par ailleurs, un barème d'indemnisation des victimes s'impose.

La non-reconnaissance d'abus persistants

Surtout, nous déplorons que le rapport affirme à plusieurs reprises que « *la congrégation des BSCM a retrouvé aujourd'hui un fonctionnement normal mais encore fragile* » et qu'elle est « *sûre* ». Après tant d'années de dérives devenues structurelles, cela relève d'une méconnaissance profonde des mécanismes de l'emprise.

D'autant que les rapporteurs reconnaissent que « *la très grande majorité des sœurs BSCM se montre lucide sur les maux anciens de la congrégation comme sur ceux qui demeurent et partagent la conviction qu'il est nécessaire de poursuivre cette démarche pour sortir durablement de ces dysfonctionnements* ». Ou encore : « *les plis pris ou imposés depuis près de 50 ans restent, pour partie, difficiles à effacer* ».

Comment se projeter dans l'avenir sans charisme clairement établi ?

Aujourd'hui, relève le rapport, des abus persistent : 16 % de sœurs se disent encore victimes de maltraitances (!), 34 % jugent les possibilités de visite à leur famille insatisfaisantes, 34 % estiment ne pas être formées à « *l'écoute et l'expression de leurs besoins* », 45 % rapportent ne pas être formées sur le « *prendre soin de soi* »...

Les cinquante-huit préconisations proposées en disent long sur le travail à poursuivre pour un véritable retour à la normale. Le « *malade* » est au mieux en grande

convalescence mais comment le déclarer guéri ?

À lire aussi

[Invincibles monastères ?](#)



Le rapport reconnaît que le charisme et les constitutions doivent être redéfinis « *en leur entier* » sur la forme comme sur le fond. Un grand nombre de sœurs ignorent toujours si elles sont « apostoliques » ou « contemplatives ». Comment se projeter dans l'avenir sans charisme clairement établi ? C'était pourtant la demande de Rome à la suite de la visite apostolique de 2011/2012. Que s'est-il passé depuis ? C'est un appel urgent pour les BSCM à redéfinir clairement leur identité, en étant pour cela accompagnées par l'Église.

L'incroyable accueil de postulantes

Enfin, alors que le rapport préconise qu'« *une sœur n'a pas à s'engager sur une théologie non aboutie, sur des Constitutions insuffisamment définies* », on ne peut être qu'extrêmement surpris par la célébration des professions perpétuelles de deux jeunes femmes. Et ce, trois jours seulement après sa publication ! Un véritable déni tant de la part de l'Institut que des autorités ecclésiales face aux dysfonctionnements qui perdurent.

Les BSCM voudraient-elles maintenir leur image à tout prix ? Et faire croire que la vie continue « *normalement* » ? Est-il concevable d'accueillir aujourd'hui des jeunes filles au postulat ?

Puisse la présente alerte susciter non l'indignation mais la réflexion et un engagement concret de l'Église. L'hostilité la plus grande vis-à-vis de l'Institut serait le silence, voire l'indifférence... Plus jamais nous ne souhaitons entendre ce cri d'une sœur ayant quitté l'Institut : « *Pourquoi m'avez-vous laissée entrer !* »

(1) Des anciennes sœurs bénédictines : Sophie Balland, Anne-Sophie B., Claire Daniel, Nathalie Doucet, Céline J.G., Aurélie Péricard, Béatrice P., Solenne Perrot, Anne-Christine S.

À propos des opinions

Ce texte est signé par un **auteur invité**. Il exprime son **opinion** et non celle de la rédaction. Notre rubrique *À vif* a pour but de permettre l'expression du **pluralisme** sur des sujets religieux, de société et d'actualité, et de favoriser le dialogue, selon les critères fixés par notre [charte éditoriale](#).

Partagez votre opinion en commentaire ou en nous écrivant à : lecteurs.lacroix@groupebayard.com



Ordre, mouvement et congrégation

L'Église face aux abus sexuels

Ordre de saint-Benoît (bénédictins)

Op